

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 849

présenté par

M. Fabrice Brun, M. Descoeur, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Bony, M. Boucard,
M. Bourgeaux, M. Brigand, M. Cordier, Mme Bonnet, Mme Corneloup, M. Forissier,
M. Kamardine, M. Minot, Mme Périgault, M. Ray, Mme Serre, M. Vatin, M. Dive, M. Dubois,
Mme Duby-Muller, M. Gosselin, M. Taite, M. Jean-Pierre Vigier et M. Habert-Dassault

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 20, insérer l'article suivant:**

Avant la fin de l'année 2025, le Gouvernement remet un rapport au Parlement explorant les moyens qui peuvent être mise en place pour faire face au manque de vétérinaires dans les territoires ruraux.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La profession de vétérinaire connaît de nombreuses difficultés de recrutement en milieu rural. Sur les 19 000 vétérinaires exerçant en France, seul un tiers exerce auprès des animaux de rente à la campagne. Cette situation pèse sur les praticiens déjà installés en milieu rural, les obligeant à assurer jusqu'à parfois quatre gardes par semaine et à effectuer des déplacements toujours plus fréquents et plus longs.

Or, on constate qu'avec seulement quatre écoles vétérinaires publiques et une privée, la France ne forme pas assez de praticiens. Pour preuve, 55 % des jeunes vétérinaires installés en France ont obtenu leur diplôme hors du territoire. Les écoles publiques n'accueillent que 660 étudiants par promotion, tandis qu'il manque dans notre pays entre 400 et 500 vétérinaires.

Cet amendement vise donc à ce que le Gouvernement puisse remettre un rapport explorant les solutions pour augmenter le nombre de vétérinaires en France et combler le manque existant.